

# *Code Éthique*



*Faire de la durabilité un choix intelligent pour  
les infrastructures de télécommunications*



**Richard THOMAS**  
Président

# Mot du Président

*Afin de vous permettre de faire plus ample connaissance avec la société, nous vous remettons ce code éthique conçu à votre intention et qui, nous l'espérons, vous donnera une vue d'ensemble du Groupe et de ses valeurs.*

*L'équipe de Camusat est très fière d'avoir accepté les nouveaux défis lancés par le marché Télécom ainsi que d'avoir su saisir les opportunités de développement technologique, en s'engageant à remplir sa mission : surpasser les attentes de ses clients, mais aussi soutenir leurs efforts pour développer et optimiser leurs réseaux le plus efficacement possible.*

*Notre voie vers le développement durable et la satisfaction client dépend aussi mais surtout de nos collaborateurs. Nous avons à cœur de favoriser le développement des hommes et femmes dans l'entreprise quelles que soient leurs origines ou leur histoire, de garantir ainsi l'égalité des chances et de mettre en avant la diversité qui fait notre richesse. Il est de la responsabilité de chacun de garantir la sécurité des salariés et leur bien-être parmi nous, mais aussi de veiller au respect de l'environnement et d'adopter un comportement éthique.*

*N'hésitez pas à solliciter nos services Ressources Humaines qui se tiennent à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires dont vous aurez besoin.*

# Sommaire

<i>Nos valeurs</i>	<b>4</b>
<i>Le respect des Droits de l'Homme</i>	<b>5</b>
<i>Le respect du Droit et de la réglementation</i>	<b>5</b>
<i>Les bonnes pratiques dans la conduite des affaires</i>	<b>6</b>
<i>La protection de la propriété intellectuelle</i>	<b>8</b>
<i>L'utilisation des réseaux sociaux</i>	<b>8</b>
<i>Le respect de la confidentialité</i>	<b>9</b>
<i>Le respect des personnes</i>	<b>9</b>
<i>Le dialogue social</i>	<b>10</b>
<i>La diversité</i>	<b>10</b>
<i>Le rôle du Manager</i>	<b>11</b>
<i>La mise en œuvre du Code Éthique</i>	<b>13</b>

# Nos valeurs



*Les valeurs du Groupe Camusat sont inscrites dans son code génétique et guident l'ensemble de nos collaborateurs à travers le monde dans leurs actions au quotidien.*

## **Diversité**

*La diversité est la source de notre réussite. Nous savons que rien ne serait possible sans la diversité des savoir-faire, des cultures, et des richesses individuelles de nos employés. La diversité n'est pas en soi un objectif à atteindre, mais une richesse essentielle à la réalisation de nos missions de tous les jours. Inscrite dans nos engagements en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise, elle est aussi un facteur de performance sociale et économique pour notre Groupe. L'équité de traitement et le partage des cultures contribuent à créer une culture d'entreprise ouverte, responsable, solidaire, porteuse de cohésion interne et de progrès.*

## **Réactivité**

*La réactivité est une nécessité et une force sur le marché des télécommunications qui est en constante évolution. Le Groupe Camusat a su mettre en œuvre une organisation basée sur la rapidité dans l'identification de nouvelles idées, dans la prise de ses décisions et dans la mise en application pour répondre sans cesse aux attentes de ses clients.*

## **Innovation**

*L'innovation naît de la rencontre entre la passion et le goût pour l'envie de nouveaux challenges. Elle est le fruit de la rencontre de nos talents et de la compétence collective. Les différentes compétences du Groupe Camusat de par la diversité de ses métiers, fonctionnent en synergie, ce qui permet de créer une dynamique novatrice. L'innovation est la clé de la croissance durable du Groupe Camusat.*

# Le respect des Droits de l'Homme

**Le respect des Droits de l'Homme est l'un de nos engagements fondamentaux. Conscients de notre responsabilité, nous devons d'être exemplaires.**

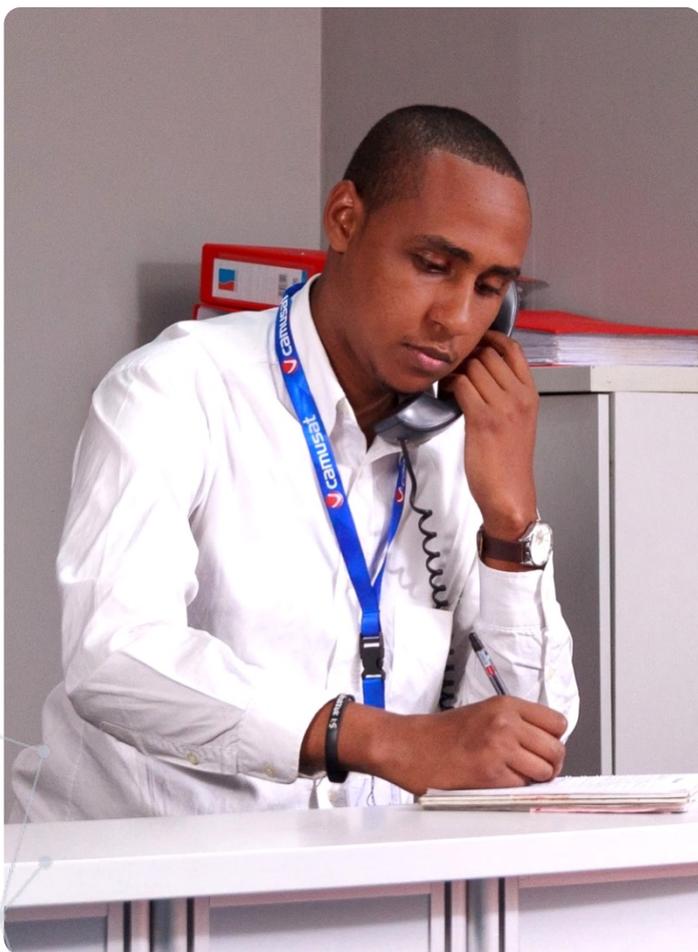
Implanté à long-terme dans de nombreux pays, le Groupe Camusat s'engage vis-à-vis de ses parties prenantes internes et externes à respecter les Droits de l'Homme dans sa sphère d'activité. En lien avec les autorités gouvernementales des pays hôtes où le Groupe Camusat opère et dans le respect de leur souveraineté, Camusat s'engage dans une démarche d'échanges constructifs avec les parties prenantes susceptibles d'être impactées par ses activités.



## Le respect du Droit et de la réglementation

**Le Groupe Camusat respecte les lois et réglementations dans tous les pays où il exerce ses activités. Chaque collaborateur se doit de respecter le droit applicable dans son environnement de travail et se voit interdire toutes activités et comportements pouvant entraîner lui-même, d'autres collaborateurs, sa filiale ou le Groupe dans une pratique illicite.**

S'il ne peut être demandé à chacun d'être un spécialiste de la législation s'appliquant à son activité professionnelle, chaque collaborateur acquiert une connaissance suffisante des règles de droit applicables à ses activités. Cette connaissance minimale permet de déterminer le moment où il devient nécessaire de prendre conseil auprès de la hiérarchie, des services juridiques, ainsi qu'éventuellement auprès de votre service des ressources humaines. Le respect des règles relatives au travail et à l'emploi, à l'hygiène et à la sécurité, ainsi qu'à la protection de l'environnement requièrent une vigilance particulière.



# Les bonnes pratiques dans la conduite des affaires



***Nous avons et nous devons continuer d'entretenir des relations saines et pérennes avec l'ensemble de nos parties prenantes (clients, salariés, fournisseurs, gouvernements). A cet égard, chacun doit :***

## ***Adopter un comportement honnête et équitable***

*Nos clients sont notre raison d'être et nous avons pour ambition d'instaurer des relations durables avec eux. Nous nous engageons à nous comporter honnêtement et équitablement vis-à-vis d'eux, quelles que soient leur taille et leur région d'implantation.*

## ***Veiller à la recherche des intérêts mutuels***

*Dans le cadre du développement du Groupe Camusat, nous proposons une offre de services et de produits qui donne au client une solution à forte valeur ajoutée. Toute négociation de prestations et de prix doit se faire en vue d'être à la fois bénéfique au client et à l'entreprise (apport financier, stratégique ou notoriété).*

## ***Respecter nos engagements contractuels et les réglementations applicables***

*Nous respectons le contrat qui lie l'entreprise à son client, afin de mériter sa confiance et de fournir la prestation, essence même de l'objet du contrat. Nous conduisons notre action commerciale dans le respect des lois applicables au contrat. Le contrat établi doit définir de manière précise la nature des prestations à fournir, ainsi que les conditions de prix, de délai, de livraison, de paiement, d'après-vente, de garantie et de recours éventuel en cas de litige.*

## ***Veiller à une publicité et une communication commerciale transparente***

*Nous communiquons en toute transparence sur nos offres de produits et de services. Nous nous interdisons toute publicité mensongère. Nous mettons en avant les caractéristiques réelles de nos produits et services pour promouvoir les qualités et les avantages de notre offre et permettre à nos clients de prendre leur décision en toute connaissance de cause. Nous nous engageons à ne pas dénigrer nos concurrents.*

# Les bonnes pratiques dans la conduite des affaires

## Le refus de toute forme de corruption

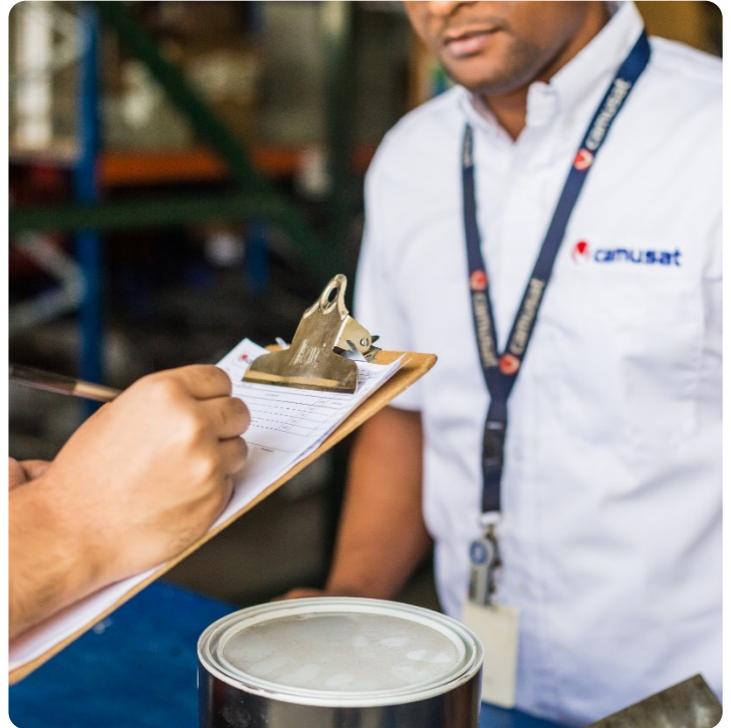
Nous prohibons toute pratique visant à influencer la décision des clients par la proposition d'avantages, que ce soit en direct ou par le biais de toute personne intervenant dans le processus de sélection mis en place par le client. De même, dans le cadre des relations que nous entretenons avec nos fournisseurs et sous-traitants, nous nous interdisons strictement toute forme de corruption ou de pot-de-vin, ou tout marchandage faisant intervenir des intérêts personnels extérieurs au strict besoin d'une commande.

Dans ce cadre, nous devons obtenir de notre partenaire, préalablement à toute relation d'affaires :

- Un engagement dépourvu d'ambiguïté de s'abstenir de telle pratique, directement ou indirectement,
- Une visibilité suffisante sur les conditions accordées à ses propres clients pour permettre de s'assurer du respect de cet engagement, sans remettre en cause sa liberté de négociation.

De même, en charge d'un partenariat, nous nous assurons que :

- Le niveau de rémunération du partenaire reste raisonnable et proportionné aux services rendus,
- Cette rémunération est versée dans des conditions transparentes (identification claire du bénéficiaire des sommes, lequel doit être le contractant...).



## Les conflits d'intérêts

Eu égard à son devoir de loyauté vis-à-vis du Groupe, chaque collaborateur doit veiller à ne pas se mettre dans une situation de conflit d'intérêt, c'est-à-dire à n'exercer directement ou indirectement aucune autre activité ou encore à prendre part à une décision qui favoriserait son propre intérêt ou celui d'un ou plusieurs de ses proches, quand bien même cette activité ou cette décision ne serait pas tenue ou prise au détriment des intérêts du Groupe Camusat.

Ainsi :

- Tout collaborateur doit s'assurer par écrit de l'autorisation du Directeur de Région qui en informera au préalable le Comité de Direction du Groupe, avant d'entreprendre une transaction avec une société dont lui ou un membre de sa famille est un investisseur ou un dirigeant important,
- Aucun collaborateur n'accepte une mission ou un travail extérieur proposé par un fournisseur, client ou concurrent, pouvant affecter ses performances ou son jugement dans l'exercice de ses fonctions dans le Groupe Camusat,
- Tout collaborateur informe sa hiérarchie de toute mission ou emploi extérieur de nature professionnelle, et plus généralement de tout conflit d'intérêts.

C'est grâce au bon sens de chacun et à sa conscience personnelle que les conflits d'intérêts sont évités.

Les bonnes pratiques de la conduite des affaires doivent ainsi reposer sur des transactions loyales et honnêtes ainsi que sur des comportements professionnels dans le but de pérenniser nos partenariats et de renforcer notre réputation.

# La protection de la propriété intellectuelle



*La propriété intellectuelle est le patrimoine premier de Camusat, c'est un bien de grande valeur. Il s'agit de la somme de toutes les informations ou données de nature technique, commerciale ou financière, qui constituent la spécificité de notre Groupe et lui permettent d'être et de rester compétitif dans la fourniture de produits et de solutions.*

*Cette propriété intellectuelle peut dans certains cas être protégée par des titres officiels de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles...) ou par le droit de la propriété littéraire et artistique (droits d'auteur, logiciels...).*

*La gestion et la protection de ce patrimoine incombent à chacun d'entre nous, afin d'assurer le développement de notre Groupe.*

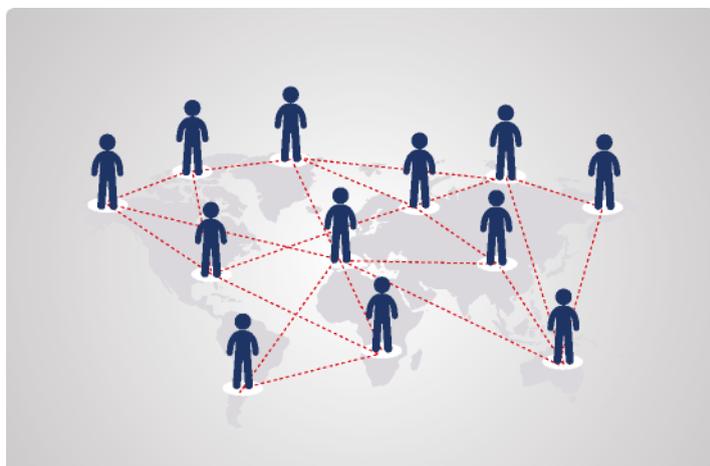
## **Le Groupe Camusat s'engage à :**

- *Prendre les mesures de protection adéquates à l'égard des idées ou créations que nous pensons innovantes (dessins et modèles, technologies, logiciels...),*
- *Vérifier que les informations ou données de propriété intellectuelle, que nous souhaitons utiliser ou acquérir, ne contreviennent pas à des droits préexistants appartenant à des tiers,*
- *Respecter les droits de propriété intellectuelle issus des créations ou inventions développées à l'intérieur du Groupe, conformément aux réglementations applicables.*

## **L'utilisation des réseaux sociaux**

*L'utilisation des réseaux sociaux doit se faire avec précaution, même lorsqu'ils sont utilisés à titre personnel. Aucun message contenant des informations confidentielles ne doit être divulgué, ni aucun propos injurieux ou insultant, ne respectant pas l'humain ou notre Groupe.*

*Nous veillons également à mettre en garde nos salariés au respect des réglementations en matière de protection des données à caractère personnel notamment lors de la publication de photos.*



# Le respect de la confidentialité



**Tout salarié Camusat a connaissance d'informations confidentielles qui constituent une partie du savoir-faire et de la propriété intellectuelle du Groupe.**

Il lui appartient de ne pas les divulguer, directement ou indirectement, à tout tiers et d'en assurer efficacement la protection.

## **Les informations confidentielles comprennent notamment :**

- Les données portant sur les projets, les contrats en cours, la fabrication, les procédés, les savoir-faire, les brevets non encore publiés, les logiciels...,
- Les renseignements relatifs à nos produits ou nos services (tels que plans, caractéristiques techniques, coûts de revient...),
- Les informations relatives à nos clients, nos fournisseurs, nos sous-traitants, nos partenaires.

## **Communication à l'extérieur :**

Nous pouvons être amenés à partager des informations confidentielles avec des parties prenantes (clients, fournisseurs, consultants...) et contribuer ainsi à faire vivre nos valeurs de proximité et de transparence.

Nous devons également faire preuve de la plus grande vigilance à l'égard des informations confidentielles que nos clients peuvent nous confier à l'occasion, par exemple, de projets que nous menons en codéveloppement ou pour leur compte. Cette confiance, marque d'une intimité client patiemment construite et d'un professionnalisme reconnu, nous devons en être fiers et l'entretenir en préservant cette confidentialité.

Nous nous engageons, par ailleurs, à ne pas tirer un profit personnel de l'exploitation d'une information appartenant à l'entreprise en la communiquant à des tiers.

# Le respect des personnes

**Le Groupe Camusat attache une importance toute particulière à ce que chacun de ses collaborateurs agisse envers autrui avec le respect attentif qui est inhérent au maintien d'un haut niveau de réputation professionnelle.**

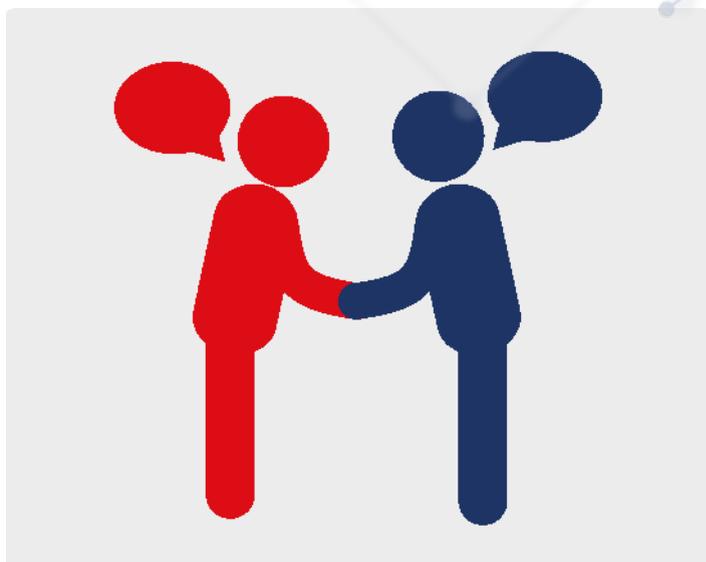
Cela concerne notamment le respect des droits des personnes, de leur dignité et de leur culture. L'éthique impose des règles de conduite qui préviennent les collaborateurs d'écarts de comportement et contribue ainsi à faire agir chacun dans le respect de l'autre, pour éviter ainsi de nuire à l'image de notre Groupe.



## Le dialogue social

*Le dialogue social est au cœur de l'harmonie entre les personnes. Il vise la recherche permanente du consensus et constitue donc le rouage essentiel de la réduction des conflits sociaux.*

*Favoriser le dialogue social, c'est permettre à chacun de faire entendre sa voix. Notre groupe est sensible au droit que chacun a à s'exprimer et encourage tous les managers à échanger avec leurs équipes lors de rencontres dédiées. Le dialogue social va de pair avec la relation de confiance à tout niveau. Camusat s'engage à assurer la transparence de sa communication auprès de ses collaborateurs et à fournir une information régulière sur le groupe, les droits et devoirs de chacun et mettre à disposition des supports d'information adaptés au contexte local.*



## La diversité



*Promouvoir la diversité et l'égalité des chances est une responsabilité fondamentale pour Camusat, qui s'est engagée dans une démarche de non-discrimination visant, d'une part, à favoriser l'accès au marché de l'emploi de ceux pour lesquels cela est le plus difficile et, d'autre part, à refuser toute forme de discrimination en matière de parcours professionnels.*

*Nous considérons tous nos collègues et parties prenantes avec le même respect et la même dignité, quels que soient leur fonction dans l'organisation, sexe, âge, religion, mœurs, orientation sexuelle, situation de famille, origine, caractéristique génétique, appartenance ou non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, à une nation ou à une race, activités syndicales ou mutualistes, apparence physique, patronyme, état de santé ou handicap. Nous sommes convaincus que la diversité, source d'ouverture et de créativité, est productrice de valeur pour l'entreprise et ses collaborateurs. Cette conviction est visible dans nos actes : recrutements, promotions, augmentations, formations accordées...*

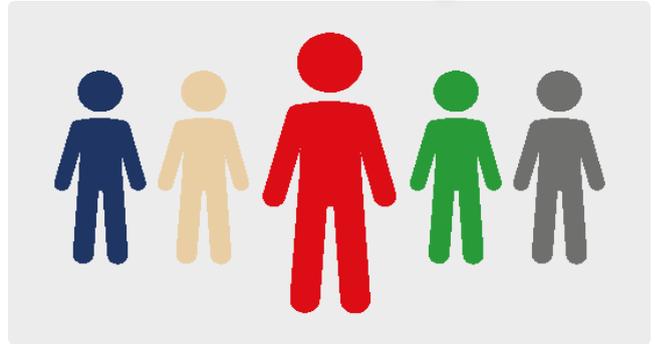
*Le respect de l'individu, excluant tout manquement au principe de non-discrimination et au respect de la vie privée, est au cœur de nos préoccupations sociales.*

# Supplément pour les managers (1/2)

## Le rôle du manager

*En tant que manager, vous avez des responsabilités supplémentaires car :*

- Vous donnez l'exemple et promouvez une conduite éthique,
- Vous êtes un décideur, confronté à des questions plus complexes et difficiles,
- Votre équipe fera appel à vous pour de l'aide et des conseils.



*En tant que manager, vous devrez également traiter des sujets qui ne se présentent généralement qu'au niveau managérial, tels que:*

- La commercialisation des produits et services,
- Le choix des fournisseurs et leur traitement équitable,
- La concurrence.

## Commercialisation des produits et services

*Le succès de nos produits et services est fondé sur leur qualité et leur performance. Celles-ci sont indispensables pour gagner et conserver la fidélité de nos clients.*

*Tous ceux d'entre nous qui prennent part aux activités de commercialisation des produits et services doivent :*

- Donner une description juste, fidèle et précise de nos produits et services, et de leurs effets,
- Faire tout leur possible pour que les clients puissent facilement comprendre quelles sont la finalité et la bonne manière d'utiliser nos produits et services.



## Choix et traitement équitable des fournisseurs

- Les relations de Camusat avec ses fournisseurs dépassent le simple achat de biens et de services. Elles sont essentielles au succès à long terme de notre Groupe.
- Nous sommes jugés sur la qualité des relations que nous entretenons avec nos fournisseurs.

# Supplément pour les managers (2/2)

## **Chacun d'entre nous qui est en contact avec un fournisseur doit :**

- Encourager la sélection des fournisseurs sur la base d'appels d'offres ouverts et concurrentiels,
- Faire preuve de transparence quant aux procédures d'appels d'offres,
- S'assurer que les conditions générales d'Achat et de Paiement qui comprennent nos attentes en terme d'éthique, soient bien comprises et respectées par l'ensemble de nos fournisseurs quel que soit le pays où ils se trouvent,
- Aider nos fournisseurs à répondre aux attentes de Camusat,
- Payer nos fournisseurs aux échéances et conditions prévues (dans la mesure où ceux-ci ont satisfait à leurs obligations),
- S'assurer que nos fournisseurs ne sont pas dans une situation de dépendance économique excessive de Camusat,



- Protéger les informations confidentielles de nos fournisseurs, et en particulier veiller à respecter leurs droits d'auteur et de propriété intellectuelle.

## **Concurrence**

Nous respectons toutes nos parties prenantes y compris nos concurrents. Nous les traitons comme nous aimerions qu'ils nous traitent. Le fait de partager avec nos concurrents des informations portant sur des sujets tels que la tarification, les coûts ou les stratégies de marketing, pourrait à tort ou à raison, donner l'impression qu'il s'y pratique des ententes sur les prix, le partage des territoires ou d'autres sortes de manipulation ou de distorsion de la concurrence.

## **Chacun de nous doit :**

- Eviter tout contact avec nos concurrents sur toute question confidentielle,
- Eviter d'inciter nos clients ou nos fournisseurs à rompre leurs contrats qu'ils pourraient avoir avec nos concurrents,
- S'abstenir de tout agissement privant un concurrent d'une source d'approvisionnement,
- S'abstenir d'établir des contrats d'exclusivité avant d'avoir consulté nos conseils juridiques sur un éventuel risque d'abus de position dominante,
- S'abstenir de dénigrer nos concurrents ,
- Informer rapidement sa hiérarchie s'il a reçu ou utilisé fortuitement des informations confidentielles ou exclusives concernant nos concurrents,
- Ne collecter des informations sur la concurrence que par des moyens légaux et, ce faisant, en s'identifiant toujours clairement comme collaborateur Camusat.

# La mise en oeuvre du Code Éthique

Chaque entité du Groupe a la responsabilité de mettre en œuvre le présent code éthique, en fonction des contraintes et spécificités de son activité ou de son implantation géographique.

Le respect et l'application des règles figurant dans le présent code éthique s'imposent à tous les collaborateurs, selon leurs fonctions et responsabilités.

À cet effet, chacun doit être vigilant en ce qui le concerne, mais aussi dans son entourage, au sein de son équipe ou à l'égard des personnes placées sous sa responsabilité.

## L'ALERTE ÉTHIQUE

Si vous vous trouvez confronté à un problème de déontologie, veuillez en faire part au Directeur de la Filiale, dans un délai permettant à ce dernier de donner un conseil pertinent ou de prendre la décision appropriée.

Par ailleurs, il est de la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et des dirigeants d'aider les collaborateurs à résoudre les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés. En cas de doute, les services juridiques ou des ressources humaines, peuvent être consultés.

Il est également possible d'utiliser l'alerte éthique en envoyant un email à l'adresse email suivante dans la langue de votre choix: **[ethics.alert@camusat.com](mailto:ethics.alert@camusat.com)**

Aucune mesure de sanction ne pourra être prise à l'encontre d'un collaborateur ayant signalé de bonne foi un manquement aux règles du présent Code

## LE CONTENU DE L'ALERTE

Seuls seront pris en compte les faits, données et informations formulés de manière objective, en rapport direct avec les domaines qui rentrent dans le champ d'application des règles du présent Code Éthique.

## LES DESTINATAIRES DE L'ALERTE ÉTHIQUE

Les données et informations sont transmises par l'émetteur de l'alerte au Responsable de l'éthique du Groupe et seulement à lui. À cet effet, le Responsable de l'éthique du Groupe est astreint à une obligation renforcée de confidentialité.

Tout en préservant la confidentialité de l'identité de l'émetteur de l'alerte, le Responsable de l'éthique veillera lors de l'enregistrement de l'alerte puis lors de son traitement à ne communiquer que les données et informations nécessaires à la vérification et au traitement de l'alerte. Plus généralement, toute personne en charge de recueillir et/ou de traiter une alerte professionnelle s'engage à respecter une obligation renforcée de confidentialité, à ne pas utiliser les données et informations à des fins détournées.

## LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

Les alertes éthiques seront ensuite reportées et analysées lors des Comités de Direction du Groupe où sont présents l'ensemble des représentants des différents départements.

